



MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 04 novembre 2020
Nombre de Conseillers en exercice : 15 présents : 12
Nombre de voix Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 9.3

L'an **deux mille vingt** et le **12 novembre**, à **18 h.30**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. **SANS**, Mme **GÉRARD**, M. **RAMEAU**, Mme **AIMONE-CAT**, M. **AMOUROUX**, Mmes **DALLA-ZANNA**, **GRANGE**, MM. **ROQUEBERT**, **CELLIER**, **DESHONS**, Mmes, **SANDY**, **AGUILA**.

Absents excusés : **LIVOTI** (proc. à M. **SANS**), **EVIN** (proc. à Mme **AIMONE-CAT**), **COURTOUX** (proc. à M. **DESHONS**)

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) :
Monsieur Joël ROQUEBERT

**Objet : Étude de faisabilité pour la rénovation de la toiture du gymnase
et l'installation de panneaux producteurs d'électricité -
Désignation d'un Maître d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le gymnase a été construit en 1985 et que sa toiture est vieillissante. Il propose de la rénover et, à cette occasion, d'y faire installer des panneaux photovoltaïques.

Il ajoute qu'une étude de faisabilité technique doit être faite avant d'engager le projet : état des lieux de la toiture existante et vérification de la résistance de la charpente et précise que Monsieur Pierre DIS, l'architecte qui avait réalisé l'étude du bâtiment et géré le chantier, pourrait faire cette étude de faisabilité avec l'aide d'un bureau d'étude de calcul.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Oui, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'accepter la proposition** de rénovation de la toiture du Gymnase communal et de profiter de cette occasion pour y faire installer des panneaux photovoltaïques ;
- **de désigner** Monsieur Pierre DIS, architecte, Maître d'Oeuvre du projet et de lui demander de réaliser une étude de faisabilité ;
- **de demander** à Monsieur Pierre DIS, une offre chiffrée ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **17 novembre 2020**

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 031-213100845-20201112-DCM_2020_9_3-DE

En Mairie, le **13 novembre 2020**

Le Maire,
Christian SANS

